

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 23530**

### Intitulé

*L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d'information"))*

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Licence Professionnelle Métiers de l'instrumentation de la mesure et du contrôle qualité

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université Paris-Est Créteil Val-De-Marne	Université Paris-Est Créteil Val-De-Marne, Le Président de l'Université Paris-Est Créteil

### Niveau et/ou domaine d'activité

**II (Nomenclature de 1967)**

**6 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

200r Contrôle qualité de produits et procédés industriels, 220m Spécialités pluritechnologiques des transformations, 220r Contrôle des matériaux

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

#### Parcours-type : Métrologie, qualité des matériaux et objets finis

Les titulaires de ce diplôme sont des spécialistes en métrologie et en qualité, que ce soit dans le domaine de l'instrumentation et de la mesure ou dans celui des matériaux.

Les activités visées sont : gestion de parcs d'instruments, contrôle de la conformité d'un objet à un cahier de charge et/ou une norme, gestion d'un service qualité, réalisation de mesures destructives ou non destructives, évaluation des incertitudes, conduite de projet industriel, animation d'équipes de techniciens.

Les compétences générales attendues sont : maîtriser des processus d'échantillonnage, de caractérisation des matériaux et objets finis, d'évaluation des incertitudes de mesures, de management de la qualité, de gestion des projets.

Plus spécifiquement, les compétences peuvent être regroupées par pôle :

Métrologie

Choisir et gérer un parc d'instruments/appareils.

Mettre en place et diriger un service métrologique dans l'entreprise.

Assurer le suivi métrologique, en effectuant les étalonnages nécessaires et en contrôlant la chaîne de mesure.

Qualité et audit

Diriger un service qualité.

Auditer les systèmes en place.

Réaliser les vérifications pour repérer les éventuelles dérives et en déduit les actions correctives nécessaires.

Caractérisation des matériaux

Assurer le contrôle (protocoles de mesure, normes, analyse des résultats, évaluation des incertitudes...) de ces matériaux et objets finis.

Mettre au point les procédures permettant la mise en conformité des produits.

Mettre en place les différents types de traitements applicables aux matériaux et aux objets finis.

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Les diplômés s'insèrent dans de nombreux secteurs de l'industrie et de la recherche (automobile, aéronautique, BTP, énergie, construction électrique, industries de transformation...) et dans les services suivants : essais, métrologie et instrumentation, qualité, contrôle de production.

Technicien/technicienne supérieur(e) Technicien/technicienne mesure

Technicien / Technicienne métrologue en mécanique et travail des métaux

Métrologue

Chef de projet en bureau d'études, en certification, ou en contrôle qualité

Responsable contrôle qualité en industrie

Responsable d'analyse et de contrôle qualité en industrie

Responsable métrologue

Responsable mesures

Responsable de mesures destructives ou non destructives

Responsable d'un service Qualité

Gestionnaire d'un parc d'instruments

Chef du service contrôle qualité en industrie

Chef du service méthodes de contrôle qualité en industrie

Directeur / Directrice contrôle qualité en industrie

Spécialiste matériaux pour le contrôle des produits tout au long de la chaîne de production.

Expert(e) métrologue

Expert(e) qualité

**Codes des fiches ROME les plus proches :**

H1201 : Expertise technique couleur en industrie

H1502 : Management et ingénierie qualité industrielle

H1503 : Intervention technique en laboratoire d'analyse industrielle

**Modalités d'accès à cette certification****Descriptif des composantes de la certification :**

Cette licence professionnelle a pour objectif de former en un an des professionnels de niveau bac+3 issus d'une formation bac+2 (BTS, DUT, L2) dans les domaines de la physique, des matériaux, des techniques de laboratoire, du contrôle industriel...

Cette formation est également accessible via la Validation des Acquis Professionnels (VAP) qui permet un accès dérogatoire à une formation (décret n°2013-756).

L'admission dans cette licence professionnelle en alternance repose sur une double sélection : par l'IUT sur critères pédagogiques et par l'entreprise d'accueil selon ses critères d'embauche. Les étudiants admissibles sont ceux dont le dossier a été retenu après examen par la commission pédagogique. L'admission est définitive après signature d'un contrat en alternance sur un poste en adéquation avec la formation.

La certification s'obtient après la validation (contrôle continu - semestre unique) de l'ensemble des crédits ECTS associés aux Unités d'Enseignement suivantes :

UE1 : Communication dans le cadre professionnel (expression, communication, anglais technique, droit de l'entreprise, conduite de projets).

UE2 : Métrologie, qualité dans l'entreprise (métrologie, management de la qualité, qualité appliquée, modélisation des processus, bases de données).

UE3 : Instrumentation, métrologie et qualité des matériaux (structure et propriétés des métaux, structure et propriétés des polymères, métrologie de caractérisation des matériaux, instrumentation, métrologie et contrôle qualité, procédés de transformation).

UE4 : Projet tutoré

UE5 : Activité en entreprise.

**Validité des composantes acquises : illimitée**

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	La licence est délivrée sur proposition d'un jury désigné en application de l'article 17 de la loi du 26 janvier 1984. Ce jury comprend, pour au moins un quart et au plus la moitié, des professionnels des secteurs concernés par la licence professionnelle (Article 11 de l'arrêté du 17/11/99 relatif aux licences professionnelles, loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat d'apprentissage	X	La licence est délivrée sur proposition d'un jury désigné en application de l'article 17 de la loi du 26 janvier 1984. Ce jury comprend, pour au moins un quart et au plus la moitié, des professionnels des secteurs concernés par la licence professionnelle (Article 11 de l'arrêté du 17/11/99 relatif aux licences professionnelles, loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
Après un parcours de formation continue	X	La licence est délivrée sur proposition d'un jury désigné en application de l'article 17 de la loi du 26 janvier 1984. Ce jury comprend, pour au moins un quart et au plus la moitié, des professionnels des secteurs concernés par la licence professionnelle (Article 11 de l'arrêté du 17/11/99 relatif aux licences professionnelles, loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)

En contrat de professionnalisation	X		La licence est délivrée sur proposition d'un jury désigné en application de l'article 17 de la loi du 26 janvier 1984. Ce jury comprend, pour au moins un quart et au plus la moitié, des professionnels des secteurs concernés par la licence professionnelle (Article 11 de l'arrêté du 17/11/99 relatif aux licences professionnelles, loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2010	X		Jury composé d'enseignants-chercheurs et de professionnels du secteur concerné dont au moins 2 membres de l'équipe pédagogique de la licence professionnelle

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

#### LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

#### ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

#### Base légale

##### Référence du décret général :

Arrêté du 16 juillet 2015 portant accréditation de l'université Paris Est Créteil à délivrer des diplômes nationaux

##### Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 17/11/99 publié au JO du 24 novembre 1999 et au BO n°44 du 09 décembre 1999

Arrêté du 16 juillet 2015 portant accréditation de l'université Paris Est Créteil à délivrer des diplômes nationaux

##### Référence du décret et/ou arrêté VAE :

##### Références autres :

#### Pour plus d'informations

##### Statistiques :

##### Autres sources d'information :

<http://iut.u-pec.fr/>

##### Lieu(x) de certification :

UPEC - 61 avenue du Général de Gaulle. 94010 Créteil

##### Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

IUT de Créteil-Vitry. 61, avenue du Général de Gaulle. 94010 Créteil.

Historique : Cette certification résulte de l'évolution

##### Historique de la certification :

Cette certification résulte de l'évolution d'une précédente certification intitulée Métrologie-Qualité, délivrée également par l'UPEC.

**Certification précédente :** Domaine : Sciences, technologie, santé Licence professionnelle Gestion de la production industrielle Spécialité Métrologie-Qualité